



Original : français

N° : ICC-02/11-01/15

Date : 1^{er} juillet 2020

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le juge Chile Eboe-Osuji, juge président
M. le juge Howard Morrison
M. le juge Piotr Hofmański
Mme la juge Luz del Carmen Ibáñez Carranza
Mme la juge Solomy Balungi Bossa

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO et
CHARLES BLÉ GOUDÉ**

Public

Demande de reclassification de la « Requête de la Défense afin que l'audience d'appel prévue du 22 au 24 juin 2020 soit fixée à une date ultérieure, quand les conditions seront réunies pour que les droits de Laurent Gbagbo soient respectés. » (ICC-02/11-01/15-1358-Conf).

Origine : Équipe de Défense de Laurent Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur

M. James Stewart

Mme Helen Brady

Le conseil de la Défense de Laurent Gbagbo

M. Emmanuel Altit

Mme Agathe Bahi Baroan

Mme Jennifer Naouri

Le conseil de la Défense de Charles Blé Goudé

Me Geert-Jan Alexander Knoops

Me Claver N'Dry

Les représentants légaux des victimes

Mme Paolina Massidda

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

I. Rappel de procédure.

1. Le 14 juin 2020, la Défense de Laurent Gbagbo déposait une « Requête de la Défense afin que l’audience d’appel prévue du 22 au 24 juin 2020 soit fixée à une date ultérieure, quand les conditions seront réunies pour que les droits de Laurent Gbagbo soient respectés » (ICC-02/11-01/15-1358-Conf), accompagnée de deux annexes confidentielles (ICC-02/11-01/15-1358-Conf-Anx1 et ICC-02/11-01/15-1358-Conf-Anx2). La Défense déposait cette requête de manière confidentielle, puisqu’il y était fait référence à des échanges non-publics entre les Parties, les participants et les services du Greffe.

2. Le 17 juin 2020, la Chambre d’appel se prononçait sur cette requête de la Défense et indiquait notamment : « The Prosecutor and counsel for Mr Gbagbo are ordered to file public redacted versions, or request reclassification, of their respective filings - ICC-02/11-01/15-1329-Conf-Corr and its annex, and ICC-02/11-01/15-1358-Conf - within two weeks of notification of the present decision. »¹.

3. Le 16 juin 2020, la Défense demandait au Greffe s’il existait des échanges mentionnés dans cette requête qu’il souhaitait voir expurgés². Le 19 juin 2020, le Greffe répondait qu’il « does not propose any redactions to the filing ICC-02/11-01/15-1358-Conf »³.

II. Discussion.

4. Puisque le Greffe ne s’oppose pas à ce que les échanges entre la Défense et le Greffe mentionnés dans la requête de la Défense soient rendus publics, la Défense de Laurent Gbagbo demande respectueusement à la Chambre d’appel de reclassifier de « confidentiel » à « public » la « Requête de la Défense afin que l’audience d’appel prévue du 22 au 24 juin 2020 soit fixée à une date ultérieure, quand les conditions seront réunies pour que les droits de Laurent Gbagbo soient respectés » (ICC-02/11-01/15-1358-Conf).

5. Les deux annexes à la Requête restent confidentielles (ICC-02/11-01/15-1358-Conf-Anx1 et ICC-02/11-01/15-1358-Conf-Anx2).

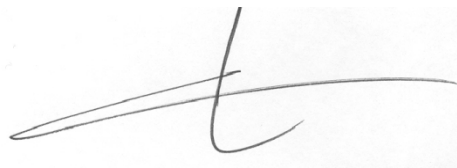
¹ ICC-02/11-01/15-1359, par. 26.

² Email de la Défense du 16 juin 2020 à 13h56.

³ Email du Greffe du 19 juin 2020 à 18h.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA CHAMBRE D'APPEL, DE :

- **Ordonner** la reclassification de « confidentiel » à « public » de la :
« Requête de la Défense afin que l'audience d'appel prévue du 22 au 24 juin 2020 soit fixée à une date ultérieure, quand les conditions seront réunies pour que les droits de Laurent Gbagbo soient respectés » (ICC-02/11-01/15-1358-Conf).



Emmanuel Altit
Conseil Principal de Laurent Gbagbo

Fait le 1^{er} juillet 2020 à La Haye, Pays-Bas